



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 26489

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'endettement intérieur total à la Réunion. L'endettement des sociétés et celui des ménages s'est accru sensiblement pendant l'année 1998. De même, les concours octroyés par les établissements de crédits locaux ont progressé, renforçant ainsi leur part de marché. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour freiner l'endettement des sociétés et celui des ménages, tout en favorisant les concours octroyés par le système bancaire local.

Texte de la réponse

S'agissant des conséquences négatives d'un endettement excessif des ménages, différentes dispositions ont été prises dans la cadre de la loi de prévention et de lutte contre l'exclusion à l'initiative du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et de la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. De plus, la progression, au cours de l'année dernière, des crédits aux entreprises s'est inscrite dans un contexte d'activité plus soutenue et montre que le système bancaire a accompagné ce changement de conjoncture. Par ailleurs, un nombre important de mesures nouvelles ont été mises en place par les pouvoirs publics au cours des deux dernières années afin de stimuler le capital-risque pour rééquilibrer la part des fonds propres et celle des dettes dans le bilan des entreprises. Enfin, le dispositif de garantie bancaire dans les départements d'outre-mer va être prochainement renforcé. Cette réforme permettra à l'ensemble des PME-PMI, notamment aux plus petites d'entre elles, de bénéficier de meilleures conditions d'accès au crédit.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26489

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1329

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4838